

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le conseil municipal se réunira dans la **salle Gambetta, mairie de Saint-Pierre d'Oléron**

Mardi 20 mars 2018, à 18h00

Affiché le 14 mars 2018

Le maire,
Christophe SUEUR.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/02/2018
- Transfert de compétence « infrastructure de recharges de véhicules électroniques » (IRVE)
- Association foncière de remembrement n°2 – Commune de Saint-Pierre d'Oléron – Remplacement des membres démissionnaires

FINANCES

- Compte administratif 2017 - Commune
- Compte administratif 2017 – Activités portuaires
- Compte administratif 2017 – Camping municipal
- Compte administratif 2017 – Marché couvert
- Compte administratif 2017 – Régie autonome du golf d'Oléron
- Compte de gestion 2017 - Commune
- Compte de gestion 2017 – Activités portuaires
- Compte de gestion 2017 – Camping municipal
- Compte de gestion 2017 – Marché couvert
- Compte de gestion 2017 – Régie autonome du golf d'Oléron
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Activités portuaires
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 - Commune
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Camping municipal
- Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Marché couvert
- Affectation du résultat d'exploitation 2017- Régie autonome du golf d'Oléron
- Budget primitif 2018 – Commune
- Impositions directes 2018
- Budget primitif 2018 – Activités portuaires
- Budget primitif 2018 – Camping municipal
- Budget primitif 2018 – Marché couvert
- Budget primitif 2018 - Régie autonome du golf d'Oléron
- Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du marché couvert
- Création et diffusion d'un magazine grand public sur le port et les pêcheurs de La Cotinière
- Cession du mobil home du camping municipal

PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs
- Emplois saisonniers année 2018

URBANISME

- Servitude de tréfonds et passage pour un réseau d'eaux pluviales
- Réhabilitation de la maison du gardien de phare de La Cotinière – Dépôt du permis de construire